



Présents : 11

Le Conseil Municipal était ouvert à 5 personnes extérieures.

Présents : 0

1/ Forêt – Affouage

29 lots ont été distribués le 29 octobre 2020.

La parcelle 30 (limite de Geney) est prévue d'être mise en vente sur proposition de l'ONF en fin d'hiver.

2 parcelles restent invendues (26 et 37).

L'ONF a proposé des coupes à mettre en délibération. Coupes 1A2 et 4A1 (affouage 2021 à 2022).

La commune approuve l'état d'assiette proposé par l'ONF pour les coupes 1A2 et 4A1 et en demande la délivrance. Adopté à l'unanimité.

Il reste des sapins complètement secs mais il n'y a pas d'acheteurs pour ce type de produit.

Il reste quelques tas de bois non ramassés, les acheteurs ont été contactés pour procéder à l'enlèvement.

Un propriétaire se plaint que des sapins risquent de tomber sur son terrain. Les élus iront voir ce qu'il en est.

2/ Énergie renouvelable

Étude chaufferie

Rappel des 3 scénarii proposés par GAIA concernant l'installation d'une chaufferie, centralisée ou non, pour les bâtiments publics et des appartements.

Au fil des réunions et visites, une solution a émergé avec la possibilité de la construction d'une chaufferie qui serait située sur la place de la Combe Saint-Jean, le long de la partie arrière du cimetière (parcelles 103, 102 et 67). Cet emplacement présente les avantages suivants :

- Accès simple.

- Utilisation de plaquettes possible (peuvent être achetées ou fabriquées à partir du bois d'Onans). L'idée précédente impliquait des pellets.
- Possibilité d'évolution du bâtiment (chaufferie, stockage, ateliers municipaux).

Il faudra s'assurer que la surface est effectivement suffisante et que le bâtiment ne gêne pas l'accès au domicile du particulier situé au fond de la place.

Le conseil décide de continuer l'étude de cette possibilité.

Projet éoliennes

Une démarche de communication et de participation va être mise en place auprès de la population.

3/ Devis salle des fêtes

À la suite de l'étude du cabinet CETEC, il est décidé de procéder au renfort de la poutre risquant de se détacher.

Les témoins seront surveillés 1 fois par mois.

Les décisions pour la suite sont repoussées le temps de laisser les autres projets avancer.

4/ Noël des enfants et des aînés

Le Père Noël viendra le jeudi 17 décembre remettre les cadeaux aux enfants du village.

Les associations seront présentes pour animer ce moment dans la convivialité.

L'espace sera organisé pour respecter la distanciation.

Un chapiteau sera ajouté si la météo le nécessite.

Pour les aînés, la situation sanitaire ne permet pas l'organisation d'un repas. Des colis ont été préparés en remplacement.

50 foyers sont concernés (65 colis).

5/ Divers

- Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des 2 vallées vertes

Monsieur le maire expose qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme. En effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devra être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

1 contre

2 abstentions

- **Infirmières et nouveau local épicerie**

Mme Valérie Jeunot souhaite continuer de tenir un commerce à Onans. Elle a reçu toutes les autorisations pour créer son entreprise. Elle souhaite donc obtenir un bail pour le local jouxtant celui des infirmières.

Un problème se présente pour séparer le compteur actuel en 2 compteurs séparés. Le coût est disproportionné. Une solution va être étudiée.

Il n'y a pas de travaux à prévoir. Il ne sera pas demandé de loyer pendant 6 mois. Un point sera fait à l'issue de ces 6 mois.

Une discussion va être entamée avec elle sur la philosophie de son commerce dans le but de l'aider à pérenniser son projet.

- **Haie du cimetière**

Un devis de DG FORET est présenté :

- Rasage et broyage de la haie du cimetière pour un montant TTC de 500 € HT
- Défrichage d'une partie de l'ancienne décharge : 855 € HT.

Le conseil estime qu'il faut anticiper et prévoir le remplacement de cette haie par un mur ou tout système qui permette une séparation esthétique du cimetière de la place au préalable.

Le sujet sera donc repris lors d'une autre réunion.

- **Achat d'une tronçonneuse**

Il faudrait acheter une tronçonneuse pour l'employé municipal.

L'achat d'un tel outil implique un équipement et surtout une formation à son usage : les possibilités et coûts vont être étudiés.

Le sujet sera donc repris lors d'une autre réunion.

- **Assainissement**

Le propriétaire de la parcelle 1287 souhaiterait se brancher sur l'assainissement.

Il faut tout d'abord évaluer les travaux pour permettre la liaison à l'assainissement.

- **Suppression de la page 2P2VV du site internet onans.fr**

Suppression de l'espace alloué à l'association 2P2VV.

Nous constatons, avec regrets, que cette association n'apporte que de la discorde dans le village avec des propagandes très loin de la réalité, sans aucune proposition constructive.

Cette association engage visiblement des procédures types et guidées sans vraiment tenir compte de notre situation locale et des évolutions du dossier.

Décision prise à l'unanimité.

- **Stérilisation des chats**

L'association Entrechats va faire des propositions (coût et gestion). Le coût est estimé à 60 € par chat (stérilisation, vaccination).

Certaines familles s'inquiètent des méthodes employées pour sélectionner les chats concernés : Lorsqu'un chat a un collier, est identifié (puce ou tatouage) ou a déjà été stérilisé, il est relâché à l'endroit où il a été attrapé.

Le début de la campagne sera bien signalé à la population qui pourra également choisir de garder son chat à l'intérieur ces jours-là.

- **Concours de Noël**

Un concours de décoration des maisons pour Noël est ouvert.

3 critères : créativité, illuminations, beauté et finesse de l'ensemble. Les informations ont été diffusées.

- **Ouverture des commissions à des extérieurs**

D'autres personnes vont être contactées pour participer aux commissions.

Les modalités vont également être définies.